

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 12 Décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, FOUCOEUR Jérôme, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, HILLION Patrice, PICADOU Florian, POINSON Yannick, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

ABSENT excusé : WEY Raymond
Procuration de Raymond WEY à Lydie PASQUET

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE

M. Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire en cette fin d'année de réajuster les crédits à certains articles du budget général 2016. Il propose d'augmenter les crédits de la façon suivante :

- DF 66111 + 543,31	- DF 673 + 253,79
- DF 65541 - 543,31	- DF 65541 - 253,79
- DI 2111 + 165	- DI 2315 + 6.811
- DI 21534 - 165	- DI 21534 - 6.811

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent l'augmentation des crédits comme ci-dessus.

2. CONTRAT CNP 2017 - ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

M. Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurance, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2017

- autorise le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de la Fonction Publique territoriale.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SPANC - ANNEE 2015

M. le Maire fait une synthèse du rapport approuvé en conseil communautaire. Il précise qu'il est consultable en mairie et explique que c'est le seul service rentable au sein de la communauté des communes. Il en rappelle les différentes missions, indique que le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 357. Pour 2015, l'activité du service pour la commune de Daglan est le suivant :

- Nombre d'ouverture de dossier neuf : 1
- Nombre de contrôles de bonne exécution des travaux : 4
- Nombre de contrôle réalisés sur des assainissements existants : 10

Il rappelle les montants des redevances, donne les chiffres du compte administratif 2015 qui dégage un résultat excédentaire d'un montant de 16.713 €.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent le rapport annuel 2015.

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SIVOM DE BELVES - TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire donne la parole à Marie VASSEUR 1^{ère} adjointe. Elle communique les grandes lignes du rapport :

- compte administratif 2014 excédentaire : 34.137,51 €
- pas d'augmentation des tarifs 2015
- Achat de matériel : abri d'élèves, jeux de panneaux de signalisation d'arrêt de bus
- Problèmes de comportement dans les bus

A l'unanimité, le conseil adopte le rapport 2015 du SIVOM de BELVES.

Jean-Marie VIGIER souhaiterait connaître le détail des dépenses du SIVOM DE BELVES.

Marie VASSEUR ajoute qu'il faudra prévoir un zébra au sol devant l'abri bus de la gare.

5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU SIVOM DE ST CYPRIEN ANNEE 2016/2017

M. Le Maire fait état de la demande du SIVOM de ST CYPRIEN qui sollicite une participation aux transports scolaires pour des élèves scolarisés au collège de Saint-Cyprien pour l'année 2016-2017.

Le coût de la participation est de 142 € par élève, comme l'an passé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de participer aux frais de transports scolaires pour les élèves domiciliés sur la commune et fréquentant le collège de Saint-Cyprien.

6. APPROBATION DE LA MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME/VILLEFRANCHE-DU- PERIGORD

Le Maire informe le conseil municipal de la délibération de la communauté des communes de Domme/ Villefranche- du- Périgord en date du 8 décembre 2016 approuvant la conformité des statuts de la communauté des communes.

Le Maire donne lecture de ladite délibération et des statuts y annexés.

Cette délibération devant être soumise à l'approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la communauté des communes, le maire propose de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'approbation de la délibération communautaire de mise en conformité des statuts de la communauté des communes de Domme/Villefranche- du- Périgord,
- et de charger le maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

7. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/ FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

M. le Maire explique que la commune de DAGLAN fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies et que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. Ce groupement présente toujours un intérêt pour Daglan au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement.

Sur proposition de M. le Maire, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de confirmer l'adhésion de DAGLAN au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de DAGLAN.

- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement ,et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de DAGLAN est partie-prenante.
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la mairie de DAGLAN est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

8. VENTE PARTIE DOMAINE PUBLIC AU « PEYRUZEL » A MME TAYLOR

M. le Maire fait part du courrier de Mme TAYLOR Annie reçu en mairie le 1^{er} décembre, propriétaire au « Peyruzel » section AH N° 183 qui sollicite l'achat d'une partie du domaine public 15 m² afin de pouvoir aménager son devant de porte.

M. le maire ajoute qu'il n'a pas encore eu le temps de se rendre sur les lieux. Il voudrait en informer les voisins les plus proches et peut-être envisager une enquête publique.

Il propose de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. A l'unanimité, Le conseil valide sa proposition.

9. REGIME INDEMNITAIRE 2016

M. Le Maire propose de verser les indemnités au personnel titulaire pour l'année 2016 en janvier 2017 en adoptant le même calcul que l'an passé mais réactualisé et des gratifications aux agents en contrat CAE soit pour 2016 une enveloppe de 3.130 €. Pour mémoire en 2015, elle s'élevait à 3.145 €

Christian MIERMONT étant en arrêt maladie depuis plusieurs mois, aucune indemnité ne lui est attribuée.

A l'unanimité, le conseil vote les indemnités ci-dessus énoncées.

10. SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LE BATIMENT « LA CANTINE » ET BATIMENT MME LEGROS

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Fabrice LEMONNIER Restaurant « La Cantine », Place de la mairie, locataire du bâtiment communal cadastré section AR N° 307 de louer à Madame LEGROS propriétaire de l'immeuble cadastré section AR N° 308 le rez-de-chaussée de sa maison pour y faire son restaurant. Il demande l'autorisation de percer une porte entre les deux bâtiments afin de pouvoir circuler.

Après rencontre avec Maître LAURENT, la municipalité devra réaliser une convention de servitude tri-partites aux frais des demandeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord de principe à une servitude de passage entre les deux bâtiments aux conditions énoncées ci-dessus, acceptent de confier le dossier à Maître Laurent Notaire à Sarlat-la-Canéda et autorisent le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Signature de l'acte d'acquisition de la licence IV chez Me GUILLAUME Notaire à Salignac. Le Maire indique qu'il sera possible de la louer pour un petit montant.
- Le Restaurant « Auberge du Céou » est loué à des Danois pour y exercer une activité de vente de fleurs, brocante et coffee-shop. Le Maire indique qu'il a été sommé par le mandataire SCP PIMOUGUET de récupérer les biens mobiliers qui se trouvaient dans le local appartenant à Mme BROTTIER. Ce qui a été fait le 9 décembre (4 tables bois). Une attestation a été rédigée.
- Jean-Marie VIGIER signale un gros trou devant chez M. BUTEL. Il lui est répondu que l'entreprise a été sollicitée plusieurs fois pour le réparer.
- Patrice HILLION invite la population à découvrir la sculpture de Laurent DUSSOL bientôt terminée à côté du presbytère, plus de trois mois de travail.
- Philippe LOMBARD signale que la SOGEDO n'a pas pu ouvrir le regard d'assainissement sur la place. Les cantonniers essayeront.
- Lydie PASQUET signale un trou important réalisé par la SOGEDO devant l'hôtel Montmirail en descendant à la Fontaine. M. le Maire demandera à la SOGEDO d'intervenir pour un rebouchage correct.
- Chantal LESPINASSE pense qu'il existe une fuite sous le trottoir de la maison appartenant à sa sœur dans le bourg car elle constate l'humidité qui remonte dans le mur. Elle demande de faire contrôler par la SOGEDO.
- Jean-Marie VIGIER souhaite savoir où va être installé le totem de la fête à DAGLAN issu du char des jeunes. Il sera installé sous le préau de l'école.
- Jérôme FOUCOEUR aborde le sujet des ragondins : 120 tués par tous les piègeurs dans l'année. M. le Maire fait un courrier au Conseil Départemental avec l'ensemble des maires du territoire pour rappeler le problème.
- Le maire informe le conseil que nous sommes toujours en attente de la subvention du dossier de l'extension du cimetière attribuée par le Conseil Départemental et de celle de la Poste pour l'aménagement de la mairie.
- Chemin de Bedeau : Après le débroussaillage réalisé par les chasseurs et les bénévoles, l'entreprise FOUCOEUR a fini d'aménager le chemin.
- Obtention de la première fleur dans le cadre du label des villages fleuris.
- Le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.
- Les vœux de la municipalité se dérouleront le 7 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle des fêtes.
- Jean Marie Vigier signale qu'il faudrait penser retirer la mousse du toit du couvent, côté traverse.
- Sébastien Miermont demande si l'on peut remettre en état la glissière de la digue de la Mirandole (à l'aide de blocs de pierre). On avisera le propriétaire M. Laurent du Cuzoul afin de trouver un compromis .

- Lydie Pasquet demande si on peut changer l'éclairage de la salle du 3ème âge. Monsieur Le Maire lui répond que le devis a été validé et les travaux effectués sous peu.
- Bilan des divers travaux énoncés par Thierry Cabianca 2^{ème} adjoint :
 - pose enrobé en début du mois de novembre et mise en place bande rugueuse à Bargès Dans le passage du village. Les panneaux conformes de signalisation seront installés en début d'année.
 - Nettoyage et débroussaillage chemin rural au Peyruzel. Un amoncellement de gravats est déposé sur ce chemin. Il a été demandé à la personne de l'évacuer. Ce n'est pas encore fait à ce jour.
 - Coupe des arbres morts sur la cascade de la Digue et dans le lit du Céou à la Borie sur la parcelle communale « Zone humide ».
 - Taille des vivaces dans les massifs et évacuation vers la déchèterie
 - Taille des lauriers au Couvent
 - Protection et purge robinets et compteurs d'eau
 - Mise en place des sapins et décoration de Noël, installation guirlande sur la façade de l'église avec l'aide de l'entreprise LOMBARD
 - Scellement du poteau clôture à côté de chez Delmas
 - Pose antimousse sur terrain de tennis.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.